

CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 17 Février 2017 à 18h00
- COMPTE RENDU -

Le dix-sept février deux mil dix-sept, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-François ROCHAIX, Maire,
Étaient présents : Jean-François ROCHAIX, Joseph THOMAS, Pierre FORAT, Sylvie GERMANAZ, Aurore BRUNOD, Mireille RUFFIER POUPELLOZ, Dominique COLLIARD, Daniel COLLOMB, Evelyne ESTRADE, Patrick GOHEL, Paul GUILLARD, Joëlle JUGAND, Sylvie MONEY, Evelyne PELLICANO, Philippe VERJUS.
Absents excusés : Robert BILLAT, Ginette COUTIN
Absents : Gérard ARNOLD, Chrystelle MENGOLI
Pouvoirs : Robert BILLAT à Dominique COLLIARD, Ginette COUTIN à Sylvie GERMANAZ
Secrétaire de séance : Sylvie MONEY
Nombre de conseillers : en exercice : 19 présents : 15 votants : 17
Date de convocation : 09 février 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean-François ROCHAIX, approuve le procès-verbal de la réunion du 13 Décembre 2016.

Puis, le Conseil Municipal procède à la désignation du secrétaire de séance et discute des dossiers suivants. M. le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Vente véhicule Citroën Jumper en l'état.

Cet ajout est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

DEL-2017-01-001 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'oppose** au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche,
- **Demande** au conseil communautaire de prendre acte de cette décision.

DEL-2016-01-002 : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE TOURISTIQUE POUR LA STATION THERMALE DE LA LECHERE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la réalisation d'une mission d'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie touristique pour la station thermale de La Léchère-Les-Bains,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017
- Précise que les frais seront pris en charge à parts égales entre la Commune et la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche,
- Sollicite une subvention de la Région Auvergne-Rhône Alpes dans le cadre du Plan Thermal,
- Autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

DEL-2017-01-003 : CONSTRUCTION DE LA MAISON DE CELLIERS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet de construction de la maison de Celliers
- 2) Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant estimatif de 891 000 € HT (1 069 000 € TTC) hors options et 923 520 € HT (1 108 224 € TTC) options comprises
- 3) Adopte le plan de financement suivant :
 - Subvention la plus élevée de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local
 - Subvention la plus élevée de la Région Rhône-Alpes
 - Subvention la plus élevée du Département de la Savoie ;
 - Autofinancement à la charge de la Commune de La Léchère
- 4) demande à la Préfecture dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) – année 2017 la subvention souhaitée – le taux applicable restera à déterminer après concertation avec la Préfecture de région – pour la réalisation de cette opération
- 5) dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- 6) autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

DEL-2017-01-004 : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, en avoir délibéré et à l'unanimité:

- 1) Approuve le projet de travaux d'accessibilité des bâtiments recevant du public sur un programme pluriannuel
- 2) Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant estimatif de 1 382 415,00 € HT
- 3) Adopte le plan de financement suivant :
 - subvention la plus élevée de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local
 - Autofinancement à la charge de la Commune de La Léchère sur un programme pluriannuel
- 4) demande à la Préfecture dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) – année 2017 la subvention souhaitée – le taux applicable restera à déterminer après concertation avec la Préfecture de région – pour la réalisation de cette opération
- 5) dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- 6) autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

DEL-2017-01-005 : CONVENTION DE FINANCEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE PRIMAIRE DE NAVES (FONTAINE)

Le Maire explique que, compte tenu du faible nombre d'élèves inscrits, le Département ne finance plus le transport scolaire primaire de Naves depuis septembre 2016, au vu des dispositions de la charte départementale des transports scolaires.

Afin de conserver ce service pour l'année scolaire 2016/2017, la Commune et la ont décidé de financer le service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention tripartite à intervenir entre le Département, la Communauté de communes de Cœur de Tarentaise (CCCT), autorité organisatrice du transport, et la Commune qui fixe les modalités financières de ce circuit scolaire,
- autorise le Maire à signer ce document.

DEL-2017-01-006 : DROIT DE VOIRIE DES COMMERCANTS AMBULANTS AUTORISES SUR LA COMMUNE ANNEE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de fixer les droits de voirie à 1,95 € le mètre linéaire pour l'année 2017. Ces droits s'appliquent à tous les commerçants ambulants autorisés sur la commune.
- La recette figurera au C/70323 où un crédit sera prévu à cet effet.
- Donne pouvoir au Maire

DEL-2017-01-007 : CREATION DE POSTES POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de six mois, afin d'exercer les fonctions d'adjoint technique polyvalent,
- Crée cinq emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique (catégorie C),
- Crée un emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (catégorie C),
- Précise que le Maire déterminera le niveau de rémunération des candidats en fonction du grade de recrutement et de leur profil.

DEL-2017-01-008 : CREATION DE POSTES POUR L'EMPLOI DE JEUNES DURANT L'ETE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Crée un emploi d'adjoint technique, à temps non complet (34h00/semaine),
- Crée un emploi d'adjoint administratif, à temps complet.

DEL-2017-01-009 : ASSISTANCE ET CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction,
- autorise le Maire à signer ce document.

DEL-2017-01-010 : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC A GRAND-NAVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le projet de déclassement du Domaine Public communal au droit de la parcelle privée YB 334 située sur la commune associée de Nâves,
- Autorise le déclassement du Domaine Public en Domaine Privé communal,
- Dit que, conformément à la législation, le dossier sera soumis à enquête publique,
- Dit que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DEL-2017-01-011 : ACQUISITION DE TERRAINS PISTE DE DAMAGE NANT DU BEURRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets de requalification des différents sites de pistes de ski de fond (Nant du Beurre et Tovet) nécessitant soit l'échange de terrains, soit l'acquisition de foncier. Certains propriétaires souhaitent soit une vente ou un échange avec des terrains communaux.

Ces opérations sont menées conjointement avec la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA) qui a la compétence des domaines skiables. Par ailleurs, il est précisé que pour des raisons administratives liées aux procédures foncières, les BND (biens non délimités) seront acquis par la Commune. D'autres terrains, selon leur situation, seront acquis par la CCVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve les acquisitions les parcelles et les lots des BND suivants au prix de 0.15 € le m² :
 - BND T 199 pour un lot de 21 093 m², soit un total de 3 163.95 € ;
 - Les lots et parcelles :
 - BND T 199 pour un lot de 340 m²,
 - BND T 157 pour un lot de 102 m²,
 - BND T 206 pour un lot de 185 m²,
 - Parcelle T 161 pour une surface de 410 m²,
 - Parcelle T 195 pour une surface de 236.25 m²,
 - Parcelle T 196 pour une surface de 490 m²,Soit un total de 1 763.25 m² pour 264.49 €.
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de la Commune,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL-2017-01-012 : VENTE DES PARCELLES BA 285 ET BA 370 A PETIT-CŒUR : COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 13 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Rappelle la cession des parcelles BA 285 et BA 370, situées respectivement aux lieux-dits « Prés du Milieu » et « Le Verdelet » à Petit-Cœur,
- Dit que le prix de vente est fixé à 5 € TTC le m², soit un total de 15 315 € TTC,
- Rappelle que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

DEL-2017-01-013 : ECHANGES DE TERRAINS DOMAINE NORDIQUE DU TOVET : COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 25 OCTOBRE 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification du site nordique de Nâves et de reprofilage des pistes de ski nécessitant soit l'échange de terrains, soit l'acquisition de foncier. Certains propriétaires souhaitent, plutôt qu'une vente, un échange avec des terrains communaux.

Lesdits échanges auront lieu sans soulte mais pour des raisons de publicité foncière, il convient de fixer le prix au m² des terrains concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Rappelle les échanges des parcelles communales YP 302 (36 m²) et YP 303 (55m²) contre la parcelle YR 119 sise au Tovet, d'une contenance de 87 m²
- Rappelle que lesdits échanges auront lieu sans soulte,
- Fixe le prix des terrains à 0.40 € le m²,
- Dit que les frais d'actes seront à la charge de la Commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL-2017-01-014 : VENTE VEHICULE CITROEN JUMPER EN L'ETAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune possède un véhicule Citroën Jumper type ZCPMAGMODO2 acheté en 2003 immatriculé 6022 TY 73 et que son état général occasionne des frais d'entretien importants pour un véhicule vétuste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de vendre le véhicule Citroën Jumper, en l'état, pour un montant de 100,00 €.
- DECIDE de sortir ce véhicule de l'inventaire communal n°1733
- DONNE pouvoirs au Maire

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ART. L 2122-22 DU CGCT)

Type de document	Date	Objet
Décision du maire n°2016-042	21/12/2016	Convention de mise à disposition de la salle de réunion de la maison des services à Notre Dame de Briançon
Décision du maire n°2017-001	13/01/2017	Bail professionnel pour la local du local n°1 de 15.23 m ² dans la copropriété « Les Feuilletts » à La Léchère
Décision du maire n°2017-002	20/01/2017	Avenant n°1 – bail professionnel local n°1 « Les Feuilletts » à La Léchère
Décision du maire n°2017-003	20/01/2017	Avenant n°1 – bail professionnel local n°3 « Les Feuilletts » à La Léchère
Décision du maire n°2017-004	24/01/2017	Convention de mise à disposition de la salle des mariages à la mairie de Pussy

Affiché à La Léchère le : **21 FEV. 2017**



Le Maire,
Jean-François ROCHAIX